



PROJET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN, TENUE A HUIS CLOS LE 6 JUILLET 2020 À 19H30, À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN.

Considérant les circonstances exceptionnelles entourant la crise sanitaire du Coronavirus et afin d'assurer la protection de tous, la présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal d'Ormstown, se tient **A HUIS CLOS le 6 juillet 2020 à 19h30**, à l'Hôtel de Ville d'Ormstown, ce procès-verbal de ladite séance étant affiché sur le site internet de la municipalité d'Ormstown au www.ormstown.ca.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;

Présences :

Ken Dolphin
Chantal Laroche
Jacques Guilbault
Thomas Vandor

Absences : Michelle Greig

Stephen Ovans

Formant quorum sous la présidence du maire Jacques Lapierre, le directeur général, Monsieur Georges Lazurka est également présent, ce dernier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme prévu, il est 19h30 et le maire Jacques Lapierre déclare la séance du conseil ouverte, cette dernière se tenant exceptionnellement à huis clos et par vidéoconférence, vu la crise sanitaire toujours actuelle.

20-07-181 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Ken Dolphin

Appuyé par Chantal Laroche

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le varia ouvert :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1 AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
 - 1.2.1 Procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} juin 2020
- 1.3 Affaires relatives aux procès-verbaux
 - 1.3.1 Suivi du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2020
- 1.4 Période de questions
- 1.5 Rapport des inspecteurs
- 1.6 Adoption du Règlement # 38-2020 - Animaux par la SQ
- 1.7 Adoption du Règlement # 56-2020 - Sécurité, paix et ordre par la SQ
- 1.8 Adoption du Règlement # 39-2020 - Tarification, permis, certificats (...)
- 1.9 Adoption du Règlement # 131-2020 - Animaux domestiques et chiens dangereux
- 1.10 Adoption du Règlement # 132-2020 - Prévention et sécurité incendie
- 1.11 Annulation de la résolution # 11-01-010
- 1.12 Nomination du greffier - Application du Règlement # 131-2020

2 GESTION FINANCIÈRE

- 2.1 Paiement des comptes à payer au 30 juin 2020
 - 2.1.1 INFO Avantages sociaux au 13 juin 2020
- 2.2 Manuvie- Assurance-collective juillet 2020-Juin 2021
- 2.3 Soumissions- Service internet à la Caserne
- 2.4 Shellex (facture de mai 2020) -Surveillance de travaux, route 201
- 2.5 Shellex-Offre de services (conduite d'eau potable, rue Bridge)
- 2.6 Entreprises M.C. - Remplacement de la pompe du puits no. 5(Jamestown)
- 2.7 Groupe Brunet - Achat bollards pour clinique dépistage centre rec.
- 2.8 D.R. Ness - Fossés Ch. Rivière Châteauguay Nord
- 2.9 PCP - Mélangeur et injecteur de chlore (station Dumas)
- 2.10 Puits Artésiens Viau - Forage pompe puits no. 5 (Jamestown)
- 2.11 Équipements TM- Réparation du tracteur New Holland 2004 (véh.#9)
- 2.12 Légion Royale Canadienne - Aide municipale

3 GESTION DU PERSONNEL

4 GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS

5 GESTION DES IMMEUBLES

- 5.1 Vente des lots 5806943 et 5807413
- 5.2 Rénovation David Loiselle Inc -Soumissions réparations de l'abri à sel
- 5.3 Fonds d'accessibilité (FA) -Demande de subvention

- 6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Approbation du rapport de l'an 6 – PMO du Schéma de couverture de risque
 - 6.2 Approbation du rapport de l'an 7 – PMO du Schéma de couverture de risque
- 7 TRANSPORT ROUTIER**
 - 7.1 Soumissions- Travaux de pavage de rues diverses (2020)
- 8 HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1 Enfouissement illégal et MDDELCC -Demande d'appui (Municipalité de Franklin)
- 9 URBANISME ET ZONAGE**
 - 9.1 Demande de dérogation mineure; 2250, route 201
- 10 LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1 PAFIRS-EBI ; Parcours Exercices -Approbation d'une demande d'aide
 - 10.2 PAFIRS-EBI ; Piste cyclable urbaine et dépl. actif- Approbation d'une...
 - 10.3 PAFIRS-EBI ; Skateparc - Approbation d'une demande d'aide
 - 10.4 PAFIRS-EBI ; Surface multisports – Approbation d'une demande d'aide
 - 10.5 UAF- Approbation d'activités et budget
- 11 VARIA CORRESPONDANCE**
 - 11.1 Mesures préventives et obligations rattachées à la COVID-19

20-07-182 Adoption procès-verbal : Séance du 1^{er} juin 2020

Sur proposition de Ken Dolphin

Appuyé par Chantal Laroche

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 tel que présenté, tous les membres du conseil attestant l'avoir lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Puisque la séance est tenue à huis clos, le conseil municipal autorise l'affichage du projet de procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020 sur le site internet de la Municipalité afin que les citoyens en soient informés et puissent, s'ils le désirent, transmettre leurs commentaires ou questions sur les sujets présentés.

20-07-183 Adoption du Règlement # 38-2020, Animaux par SQ

ATTENDU QUE le Conseil désire réglementer les animaux sur le territoire de la Municipalité de manière à ce qu'il y ait uniformité quant à la réglementation applicable par la Sûreté du Québec sur tout le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QU'il convient de décréter que certains animaux et certaines situations ou faits constituent des nuisances et d'agir afin d'édicter certaines prohibitions;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Jacques Guilbault, lors de la séance régulière du conseil du 1^{er} juin 2020;

ATTENDU QU'il y a eu dépôt et présentation du projet de Règlement par le conseiller Jacques Guilbault lors de cette même séance du 1^{er} juin 2020 et qu'il y a eu dispense quant à la lecture complète dudit projet de Règlement;

ATTENDU QU'un avis public de dépôt du Règlement a été donné le 2 juin 2020, ledit avis ayant été affiché aux endroits déterminés par le conseil, de même que sur le site internet de la Municipalité;

ATTENDU QU'il devient superfétatoire de maintenir en vigueur les règlements antérieurement votés par le Conseil en regard du même objet que le présent Règlement et qu'il convient de les abroger tous;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Chantal Laroche

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'ABROGER tous les règlements antérieurement adoptés par la Municipalité concernant les animaux, à titre de règlement uniformisé applicable par la SQ sur tout le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

D'ADOPTER le Règlement # 38-2020 sur les animaux, applicable par la SQ.

20-07-184 Adoption du Règlement # 56-2020 : Sécurité, paix et ordre par la SQ

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la sécurité, la paix, l'ordre et le mieux-être général sur le territoire de la Municipalité d'Ormstown ;

ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à l'occasion de la séance régulière du 1^{er} juin 2020 par la conseillère Chantal Laroche;

ATTENDU QU'il y a eu dépôt et présentation du projet de Règlement 56-2020 par la conseillère Chantal Laroche lors de cette même séance, tel qu'autorisé par l'article 445 du Code municipal du Québec et qu'il y a eu dispense de la lecture complète dudit projet de Règlement;

ATTENDU QU'un avis public de dépôt du Règlement a été donné le 2 juin 2020, ledit avis ayant été affiché aux endroits déterminés par le conseil, de même que sur le site internet de la Municipalité;

ATTENDU QU'il devient superfétatoire de maintenir en vigueur les règlements antérieurement votés par le Conseil en regard du même objet que le présent Règlement et qu'il convient de les abroger tous;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Chantal Laroche

Appuyé par Ken Dolphin

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'ABROGER tous les règlements antérieurement adoptés par la Municipalité concernant la sécurité, la paix et l'ordre, à titre de règlement uniformisé applicable par la SQ sur tout le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

D'ADOPTER le Règlement # 56-2020 concernant la sécurité la paix et l'ordre, applicable par la SQ.

20-07-185 Adoption du Règlement 39-2020, Tarification des permis, certificats et services municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier les tarifs concernant des permis, certificats et autres services offerts;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Jacques Guilbault, lors de la séance tenante de ce 1^{er} juin 2020;

ATTENDU QU'il y a eu dépôt et présentation du projet de Règlement 39-2020 par le conseiller Jacques Guilbault lors de cette même séance, tel qu'autorisé par l'article 445 du Code municipal du Québec et qu'il y a eu dispense de la lecture complète dudit projet de Règlement;

ATTENDU QU'un avis public de dépôt du Règlement a été donné le 2 juin 2020, ledit avis ayant été affiché aux endroits déterminés par le conseil, de même que sur le site internet de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Chantal Laroche

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'ABROGER et de remplacer par le présent règlement tous ceux antérieurement adoptés en la matière, à savoir 39-2006, 39.1-2014, 39.2-2015, 39.3-2016, 39.4-2018, 39.5-2018 et 39.6-2019. Et services municipaux

D'ADOPTER le Règlement # 39-2020 sur la tarification des permis, certificats et services municipaux.

20-07-186 Adoption du Règlement 131-2020, Animaux domestiques et chiens dangereux

ATTENDU les articles 6, 59, 62 et 63 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) ;

ATTENDU les articles 455 et 492 du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1);

ATTENDU l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, chapitre P-38.002, a.1, le 3 mars 2020 ;

ATTENDU QUE les principaux objectifs poursuivis par le conseil municipal quant à l'adoption de la présente réglementation, sont, d'une part, d'éviter pour divers motifs, des nuisances potentielles rattachées à la possession de certains animaux domestiques, dont les nombres, quantités et espèces et d'autre part, d'assurer la sécurité des personnes;

ATTENDU QU' un Avis de motion en vue de l'adoption du présent Règlement a été donné par la conseillère Michelle Greig lors de l'assemblée régulière du conseil municipal tenue le 6 avril 2020, avis par lequel la Municipalité exprime son intention et se déclare compétente pour l'adoption d'un tel règlement ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 445 du Code municipal, il y a eu dépôt et présentation du projet de Règlement lors de la séance régulière du conseil tenue le 4 mai 2020 par la conseillère Michelle Greig, dispensée d'en faire lecture complète ;

ATTENDU QU' un avis public de dépôt du Règlement a été donné le 19 mai 2020, ledit avis ayant été affiché aux endroits déterminés par le conseil, de même que sur le site internet de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Ken Dolphin

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'ABROGER tous les règlements municipaux antérieurement adoptés quant aux animaux domestiques ou exotiques, à savoir les règlements no. 78.1-2014 et 78.3-2018, ces derniers règlements devenant désuets vu le présent Règlement, sauf pour ce qui est du règlement uniformisé applicable par la SQ en regard des animaux ;

D'ADOPTER le Règlement # 131-2020 concernant les animaux domestiques et chiens dangereux, avec les modifications apportées depuis le dépôt du projet de Règlement, la version avec modifications ayant été affichée et mise à la disposition du public.

20-07-187 Adoption du Règlement 132-2020, Prévention et sécurité incendie

ATTENDU l'élaboration et l'adoption par la MRC du Haut-Saint-Laurent du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie en vertu de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

ATTENDU QU' en vertu de l'article 16 de la Loi précitée, les municipalités peuvent adopter des mesures réglementaires en matière de sécurité incendie;

ATTENDU les pouvoirs conférés aux municipalités par la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), notamment ceux édictés aux articles 6, 59 et 62 ;

ATTENDU les articles 455 et 492 du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)

ATTENDU QU' un Avis de motion en vue de l'adoption du présent Règlement a été donné par le conseiller Jacques Guilbault lors de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2020, avis par lequel la Municipalité exprime son intention d'adopter un règlement en matière de prévention et de sécurité incendie ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 445 du Code municipal, il y a eu dépôt et présentation du projet de Règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 mai 2020;

ATTENDU QU' un avis public de dépôt du Règlement a été donné le 19 mai 2020, ledit avis ayant été affiché aux endroits déterminés par le conseil, de même que sur le site internet de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Chantal Laroche
Appuyé par Ken Dolphin
Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'ADOPTER le Règlement # 132-2020 sur la prévention et sécurité incendie, avec les modifications apportées depuis le dépôt du projet de Règlement, la version avec modifications ayant été affichée et mise à la disposition du public.

20-07-188 Annulation de la résolution 11-01-010

ATTENDU l'adoption de la résolution 11-01-010 lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2011 concernant la vente du lot P-80;

ATTENDU QU'aucune acceptation de l'offre, ni aucun intérêt n'a été démontré depuis ce jour par le destinataire de l'offre et que ladite offre est demeurée lettre morte malgré de très nombreuses communications faites par la Municipalité;

ATTENDU QUE ladite résolution est demeurée sans aucun effet depuis ce 10 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Chantal Laroche
Appuyé par Thomas Vandor
Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE RÉVOQUER l'offre faite par la Municipalité en vue de la vente du lot P-80 ;

D'ANNULER la résolution # 11-01-010 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil, le 10 janvier 2011.

20-07-189 Nomination du greffier – Application du Règlement 131-2020

ATTENDU le paragraphe 3° du premier alinéa du Règlement # 131-2020 adopté à l'occasion de la séance régulière du conseil ce 6 juillet 2020 ;

ATTENDU QU'il convient de désigner une personne responsable de l'application dudit règlement, vu le nombre d'acteurs concernés ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Ken Dolphin
Appuyé par Chantale Laroche
Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE DÉSIGNER le greffier de la Municipalité en tant que responsable de l'application du Règlement # 131-2020, en collaboration avec le contrôleur animalier et le service d'inspection et d'urbanisme de la Municipalité.

20-07-190 Liste des comptes à payer au 30 juin 2020

Sur proposition de Ken Dolphin
Appuyé par Chantal Laroche
Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le paiement des dépenses suivantes :

2618	ATELIER MCKELLAR METALWORKS (appel de service - réseau aqueduc)	327,68 \$
1072	BROWN BRYAN (pépine - rue Cross, Rte 201 et barrage de castor)	1 983,30 \$
1738	BUREAU EN GROS (achat portable - greffe - F. Gagnon)	1 265,63 \$
964	C.S .BRUNETTE INC. (essence véh. Voirie - mai & juin 2020)	1 887,45 \$
2382	CLÉMENT HYDRAULITECH INC. (Appel de service - véh. # 27 - charrue)	1 213,46 \$
1199	CONSTRUCTION J. THEORET INC. (loc. pelle - bris égouts, aqueduc, arbre Noël & transport neige)	3 354,41 \$
2208	CONTRÔLES PROVAN ASSOCIÉS INC.(LES)(entretien - vanne régulatrices de pression- réseau aqueduc)	811,15 \$
2154	CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (papeterie - HV)	51,49 \$
966	D'AMOUR & FILS INC. (quincaillerie divers)	598,62 \$
1174	DISTRIBUTION LAZURE INC. (manchon - égouts)	636,97 \$
1368	DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS (honoraires - avocats)	632,37 \$

2027	ÉMULSION SÉRIGRAPHIE (broder logo - vêtements -voirie)	159,82 \$
2230	ENSEIGNES DUMAS (enseignes - défribrillateurs)	620,87 \$
1020	EQUIP. LAPLANTE & LEVESQUE LTEE (rép. Véh. # 27 & 28 charrues)	255,45 \$
2523	EUROFINS ENVIRONEX (frais lab. Eau potable, usées & brute)	899,97 \$
1848	FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE (mutation - avril & mai 2020)	110,00 \$
1214	GARAGE S.D. INC. (rép. Véh. # 11, 12, 13, 14 & 22 - véh. Voirie)	2 743,88 \$
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence véh. voirie)	745,27 \$
2287	GÉRARD MAHEU INC. (semence - parcs)	260,00 \$
2304	GROUPE NEOTECH (hon. Info. - juin 2020)	883,82 \$
2763	GROUPE SIGNALISATION (service de signaleur - bris aqueduc 887 Route 201)	1 171,56 \$
1877	GROUPE ULTIMA INC. (ajout assurance - tracteur # 30 & cyber-risques)	2 236,00 \$
2418	HART, DANIEL (ramasser 15 castors - Rg 4, Botreaux & Dumas)	1 125,00 \$
972	J.T. SPORT (rép. Équip. Voirie)	94,17 \$
1690	JALEC INC. (accès réseau (radios mobiles - voirie - juin 2020)	343,78 \$
2764	JARDINS GEMELAS INC. (LES) (paniers de fleurs)	1 925,83 \$
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC. (achat livres - Bibliothèque)	307,64 \$
1058	LIBRAIRIES BOYER (achat livres - Bibliothèque)	395,60 \$
1956	MARTECH INC. (enseignes - voirie)	365,05 \$
2766	MEI ASSAINISSEMENT (filtre à charbon - usine d'épuration)	668,98 \$
1424	MINISTRE DES FINANCES (Service du SQ pour 2020)(vers. 1 de 2)	240 865,00 \$
2248	NESS, D.R. (grille - drain rue Cross)	137,97 \$
2265	NET COMMUNICATIONS 2000 INC. (hébergement 25 courriels - juin 2020)	28,74 \$
2053	O-MAX INC (produits nettoyants - voirie)	252,54 \$
2512	PETRO-CANADA (essence véh. Voirie)	91,74 \$
976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC. (huile & filtres - véh. Voirie)	104,88 \$
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.(quincaillerie divers)	1 551,55 \$
981	RATTE, MAGASIN F. (papeterie - voirie & HV)	321,47 \$
2489	RECY-COMPACT INC. (service de recyclage - juin 2020)	8 486,39 \$
2667	RÉFRIGÉRATION YVAN ALLISON (entretien préventif - thermopompe - HV)	1 104,91 \$
1039	SERVICOFAX (contrat copieur - avril à mai et mai à juin 2020)	557,49 \$
2491	SGM MAINTENANCE INC. (entretien d'éclairage - mai 2020)	470,77 \$
2371	SHELL CANADA (PRODUITS) (essence véh. Voirie & pompiers)	123,17 \$
1008	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (avis public - Covid - 19)	272,88 \$
1427	STELEM (CANADA) INC. (adaptateur - réseau aqueduc)	206,96 \$
1057	SYLVIO GALIPEAU INC. (gravier - drain- rue Cross & inventaire)	2 652,88 \$
2009	TECH-MIX, Division BauVal Inc. (asphalte - voirie)	874,73 \$
2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. (raccordement pompe puit # 5)	808,54 \$
1626	TOILETTES PORTATIVES SANIBERT (pompage - station Delage)	905,43 \$
2193	TRANSPORT ROLLAND CHAPERON INC. (vider conteneur - Écocentre)	4 392,68 \$
2041	TREMBLAY GRUES SERVICE INC (réparation tour d'eau)	2 069,55 \$
2738	WM QUÉBEC INC. (loc. contenant - centre réc. - mai 2020)	23,00 \$
2153	WÜRTH CANADA LIMITED/LIMITÉE (produits & pièces - voirie)	694,18 \$
		<hr/>
		295 072,67 \$

DÉJÀ APPROUVÉ PAR RÉOLUTION:

20-05-135	BOHEMEN, DEREK (achat & inst. Thermopompe - caserne)	3 037,86 \$
20-04-110&	CRÊTE EXCAVATION INC. (terre de finition & loc. pelle - creuser fossées - Ch. Riv. Chat . N.)	31 164,50 \$
20-05-130&		
19-10-349&	EMS INFRASTRUCTURE INC. (inst. & réno. Infrastructure - mise aux normes)	7 833,59 \$
19-07-232		
20-03-072	ENTRETIEN PAYSAGER CAROLE VINET (entretien paysager - 2020 - acompte 50 %)	3 145,72 \$
20-06-173	GROUPE SIGNALISATION (service de signaleur - Ch. Riv. Chat. N.)	5 205,86 \$
20-02-052	INSTALLATIONS SPORTS-INTER (achat buts & estrades - soccer & baseball)	17 119,78 \$
20-05-142	PRODUCTIONS DU 3 JUIN INC. (hon. Strat. Communication - 3 de 13)	1 667,14 \$
20-03-063	SPCA REFUGE MONANI-MO (hon. Contrôle animalier - mai & juin 2020)	1 000,00 \$
19-02-060&	SHELLEX GROUPE CONSEIL (Hon. Ing. Surveillance & technique - mise aux normes)	20 735,75 \$
19-12-404	(réfection pavage - Rg 3 & Ch. Riv. Chat. N. & plan intervention réfection	
&20-05-136	chaussée)	
20-05-136		
		<hr/>
		90 910,20 \$

DEMANDE DE RÉOLUTION:

1872	ÉQUIPEMENTS TM INC. (LES) (rép. Véh. # 9 - New Holland)	3 959,30 \$
2645	GROUPE BRUNET (Bollards - clinique Covid- 19)	4 780,66 \$

1838	ENTREPRISES M.C. (LES) (remplacement pompe - puit # 5)	4 713,98 \$
2248	NESS, D.R. (tuyaux - chemin Riv. Chateauguay)	4 670,86 \$
2662	PCP (mélangeur statique - injecteur de chlore- Station Dumas)	2 506,46 \$
2705	PUITS ARTESIENS VIAU (LES) (installation forresuse - puit # 5)	4 599,00 \$
2113	SHELLEX GROUPE CONSEIL (hon, ing. Surveillance Rte 201 - dépasse réso # 19-01-22)	3 291,16 \$
		28 521,42 \$
PROJET:		
1174	DISTRIBUTION LAZURE INC. (pièces - ch. Riv. Chat. Nord)	1 120,03 \$
965	SERRURIER CLÉMENT (clés - biblio & centre réc. - remplacements - clinique Covid 19)	257,54 \$
1057	SYLVIO GALIPEAU INC. (gravier - ch. Riv. Chat. Nord)	3 135,77 \$
		4 513,34 \$
		419 017,63 \$
PLUS PAIEMENTS DURANT LE MOIS:		
	Salaires du 17 mai au 13 juin 2020	49 107,48 \$
	Rémunération des élus du 17 mai au 13 juin 2020	8 169,65 \$
	REER (mai 2020)	2 206,06 \$
	Chartrand, Léo (loc. locaux au 1432 & 1441 Jamestown - garage municipal - juin 2020)	1 782,11 \$
20-00006	Hydro	3 638,87 \$
20-00473	Bell Mobilité (mai 2020)	244,73 \$
20-00474	Visa (télémetrie - Dumas, reg. Foncier & zoom)	153,61 \$
20-00475	ManuVie (ManuVie- juin 2020)	3 627,09 \$
20-00476	Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 10 au 23 mai 2020)	950,00 \$
20-00477	Guérin, N. (refoulement égouts)	776,08 \$
20-00478	Bell	39,77 \$
20-00479	Hydro	5 165,63 \$
20-00480	Dery Telecom	165,66 \$
20-00481	Bell	504,85 \$
20-00482	Productions 3 Juin Inc. (hon. Strat. Communication) réso: # 20-05-142)	1 667,14 \$
20-00483	Municipalité d'Ormstown (transfert compte courant à eau potable 60 000\$) \$)	
20-00484	WM Québec Inc. (collecte de déchets - Mai 2020)	26 157,64 \$
20-00539	Bergeron, F. (dommages - clôture)	201,50 \$
20-00540	Groupe Ultima (assurance 2020-2021)	52 606,00 \$
20-00541	Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 24 mai au 6 juin 2020)	950,00 \$
20-00542	Revenu Canada (Das Féd. Mai 2020 - rég.)	7 765,98 \$
20-00543	Revenu Canada (Das Féd. Mai 2020 -occ.)	2 291,69 \$
20-00544	Revenu Québec (Das Prov. Mai 2020)	24 931,54 \$
20-00545	Bell	70,52 \$
20-00549	Hydro	8 673,19 \$
20-00550	Targo (internet & téléphones) HV - juin 2020	200,92 \$
20-00551	Municipalité d'Ormstown (transfert compte asphaltage à compte courant (500 000\$)	
20-00552	Soucy, Benoit (ent..mén. du 7 au 20 juin 2020)	950,00 \$
20-00553	Hydro	1 016,12 \$
20-00554	Bell Mobilité (juin 2020)	582,93 \$
20-00555	Visa (télémetrie - Dumas,comm. transport & zoom)	252,31 \$
20-00556	Dery Telecom (internet & téléphones - garages - juillet 2020)	165,66 \$
20-00557		205 014,73 \$
	TOTAL	624 032,36 \$

20-07-191 Manuvie – Assurance collective (dernière année du contrat de 3 ans) ; 1^{er} juillet 2020- 30 juin 2021

ATTENDU QUE le régime d'assurance collective en est à sa 3^e et dernière année du contrat ;

ATTENDU le rapport et la proposition reçus, cette dernière étant pour être effective du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 inclusivement ;

Sur proposition de Jacques Guilbault
Et appuyé par Chantal Laroche
Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'APPROUVER le coût du régime d'assurance collective avec Manuvie aux taux révisés tels que présentés dans la proposition, avec le retrait de la franchise de 2\$ pour les médicaments et la modification de l'option pour longue durée à 5 ans au lieu de 8 ans.

Poste comptable attribuable à la dépense : tous les postes terminés par 280.

20-07-192 Soumissions - Service internet à la caserne

ATTENDU les invitations faites et les soumissions reçues afin d'assurer la desserte d'un service internet à la caserne;

ATTENDU QUE les soumissions reçues se détaillent de la manière suivante :

Nom	Prix	TPS	TVQ	Total
Derytelecom	54.95\$	2.75\$	5.48\$	63.18\$
Social WiFi	109,95\$	5,50\$	10,97\$	126,42\$
Targo	69.95 \$	3.50 \$	6.98 \$	80.43 \$

ATTENDU QUE la soumission de Derytelecom représente la solution la plus avantageuse dans les circonstances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Laroche
Et appuyé par Thomas Vandor
Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'OCTROYER le contrat à DERYtelecom en fonction de la proposition de service reçue, le contrat étant d'une durée de 3 ans à compter de la date de l'acceptation de l'offre, à savoir le 6 juillet 2020, la facturation mensuelle devant être de **54.95 \$ avant taxes**.

Poste comptable attribuable à la dépense : 02-220-00-331

20-07-193 Shellex –Surveillance de travaux, route 201 Sud

ATTENDU le mandat octroyé à Shellex (Comeau Experts-conseils) par résolution du conseil municipal le 22 janvier 2019 à la suite de travaux supplémentaires requis sur la route 201 ;

ATTENDU la facturation mensuelle reçue pour mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de Chantal Laroche
Et appuyé par Ken Dolphin
Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'APPROUVER le paiement de la facture #13491 de Shellex pour le mois de mai 2020, le tout au montant **2 862,50\$, avant taxes**.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-053-10-721

20-07-194 Shellex –Offre de services (conduite d'eau potable, rue Bridge)

ATTENDU l'offre de services reçue de Shellex en vue de la relocalisation de la conduite d'aqueduc, rue Bridge ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de Ken Dolphin
Et appuyé par Chantal Laroche
Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'OCTROYER le mandat à Shellex conformément à l'offre de services reçue, la soumission produite étant établie au montant forfaitaire de **16 700,00\$, avant taxes**.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-413-00-521

20-07-195 Entreprises M.C. – Remplacement de la pompe du Puits no. 5(Jamestown)

ATTENDU la nécessité de remplacer la pompe au puits # 5 (Jamestown);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Guilbault
Appuyé par Chantal Laroche

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER la dépense pour un montant de **4 100,00\$, avant taxes** et de payer la facture # 16633 de les Entreprises M.C. pour le remplacement des équipements décrits à ladite facture (pompe et moteur).

Poste comptable attribué à la dépense : 02-412-00-521

20-07-196 Groupe Brunet – Achat de bollards pour la clinique de dépistage (COVID-19), au Centre récréatif

ATTENDU QUE la crise sanitaire a occasionné certaines dépenses rattachées à l'organisation de la clinique de dépistage et en vue d'assurer la protection des gens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Laroche

Appuyé par Thomas Vandor

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER la dépense pour un montant de **4 158,00\$, avant taxes** et de payer la facture # 155861 de Groupe Brunet / Béton Brunet Ltée pour l'achat de bollards.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-230-00-640 Sécurité civile

20-07-197 D.R. Ness – Fossés Ch. Rivière Châteauguay Nord

ATTENDU le matériel requis pour les travaux de fossés du chemin de la Rivière Châteauguay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ken Dolphin

Appuyé par Jacques Guilbault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER la dépense pour un montant de **4 062,50\$, avant taxes** et de payer la facture # 18945 de D.R. Ness pour l'achat de ponceaux et de joints d'étanchéité.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-040-00-721 Projet

20-07-198 PCP–Mélangeur et injecteur chlore (station Dumas)

ATTENDU QUE les équipements mentionnés en titre ont été requis à la station Dumas ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Guilbault

Appuyé par Ken Dolphin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER la dépense pour un montant de **2 180,00\$, avant taxes** et de payer la facture # 144327 de la compagnie PCP pour l'achat d'un mélangeur et d'un injecteur de chlore pour la station Dumas.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-412-00-640

20-07-199 Puits Artésiens Viau – Forage, pompe puits # 5 Station Jamestown

ATTENDU QUE des travaux de forage ont été nécessaires au puits # 5;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantale Laroche

Appuyé par Ken Dolphin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER la dépense pour un montant de **4 000,00\$, avant taxes** et de payer la facture # 390871 de Puits Artésiens Viau pour les travaux de forage au puits # 5.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-412-00-640

20-07-200 Équipements TM- Réparation du tracteur New Holland 2004 (véhicule #9)

ATTENDU QUE des réparations ont dû être effectuées sur le tracteur New Holland 2004;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Laroche
Appuyé par Ken Dolphin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER la dépense pour un montant de **3 443,58\$, avant taxes** et de payer la facture # 92625 de Les Équipements TM inc. pour les réparations requises sur le tracteur New Holland 2004 ;

DE NE PLUS AFFECTER de dépenses substantielles à ce tracteur datant de 2004, sa vie utile ayant atteint sa limite.

Postes comptables attribués à la dépense : 02-320-00-525 et 02-330-00-525

20-07-201 Légion Royale Canadienne – Aide municipale

ATTENDU l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales, chapitre C-47.1 permettant à une municipalité d'accorder une aide à un organisme de bienfaisance œuvrant sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Thomas Vandor
Appuyé par Ken Dolphin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'ACCORDER à la Légion Royale canadienne la somme de 1 260 \$ comme aide financière en guise de reconnaissance pour sa contribution communautaire sur le territoire de la Municipalité.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-702-00-970

20-07-202 Vente des lots 5806943 et 5807413 (rue Hector)

ATTENDU QUE les lots cités sont de propriété municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité n'entrevoit aucun développement de son ressort sur ces terrains actuellement vacants;

ATTENDU QUE lesdits lots sont de nature à générer des revenus additionnels pour la Municipalité pour une très longue durée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Guilbault
Appuyé par Chantal Laroche
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

DE LANCER un appel d'offres sur le SÉAO en vue de vendre lesdits lots et sur réception d'une offre conforme et jugée acceptable par le maire de la Municipalité;

DE VENDRE les lots 5806943 et 5807413, le maire et le directeur général de la Municipalité étant autorisés à signer l'acte notarié et tout autre document, le cas échéant, pour et au nom de la Municipalité.

20-07-203 Rénovation David Loiselle – Soumission pour la réparation de l'abri à sel, rue St-Paul

ATTENDU QUE des réparations de la structure de l'abri à sel sont à être effectuées;

ATTENDU l'invitation faite et la soumission reçue de Rénovation David Loiselle inc., le tout au montant de 12 500,00\$, avant taxes;

ATTENDU QU'advenant l'exercice, par la Municipalité, des options présentées dans la soumission et non incluses dans le prix du paragraphe précédent, la somme totale des options et imprévus ne doit en aucun cas faire en sorte que le montant total du contrat excède 20 000,00\$, avant taxes;

ATTENDU QU'en déposant sa soumission et dans l'éventualité que l'octroi du contrat lui soit confirmé, Rénovation David Loiselle inc. s'engage à effectuer les travaux décrits et options ou imprévus, le cas échéant, de manière à ce que ceux-ci soient entièrement terminés au plus tard, le 30 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Laroche
Appuyé par Ken Dolphin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'OCTROYER le contrat à Rénovation David Loiselle inc., conformément à la soumission produite pour les travaux de structure de l'abri à sel, rue St-Paul, le tout au montant de 12 500,00\$, avant taxes, les conditions précisées au préambule de la présente résolution devant être respectées intégralement.

20-07-204 Fonds pour l'accessibilité (FA) - Demande de subvention

ATTENDU QUE des subventions sont disponibles dans le cadre du programme du Fonds pour l'accessibilité (FA) du ministère Emploi et Développement social Canada;

ATTENDU QUE des améliorations notables peuvent être apportées à certains édifices municipaux, notamment par la pose d'un ascenseur à l'Hôtel de Ville afin de permettre au greffier, nouvellement embauché et se déplaçant en fauteuil roulant, d'avoir accès aux documents et archives dans la salle prévue à cet effet au-sous-sol de l'édifice, le greffier étant responsable au sens de la Loi des documents officiels et archives, sans compter qu'il est désigné en tant que responsable de l'accès à l'information par le conseil municipal;

ATTENDU QUE des améliorations peuvent et doivent également être apportées au Centre récréatif municipal, notamment par l'aménagement de salles de toilette accessibles afin d'en permettre l'accès, à la fois pour les résidentes et résidents que pour les visiteurs dits à mobilité réduite;

ATTENDU QUE d'autres aménagements peuvent être apportés aux édifices municipaux pour en améliorer l'accès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Thomas Vandor
Appuyé par Jacques Guilbault
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'ADRESSER une demande de subvention à Emploi et Développement social Canada dans le cadre de son Fonds pour l'accessibilité (FA) afin d'améliorer l'accès aux édifices municipaux et ainsi de favoriser la participation pour tous à la vie active en société.

20-07-205 Approbation du rapport de l'an 6 - PMO du Schéma de couverture de risque

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4), entrée en vigueur le 14 Juin 2000, exige à son article 35 que toute autorité locale ou régionale produise un rapport d'activités en lien avec le plan de mise en œuvre (PMO) intégré au schéma de couverture de risque en incendie ;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie dépose au conseil municipal le rapport d'activités municipal de l'an 6, ledit rapport couvrant la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités de l'an 6 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown adopte le rapport annuel d'activités de l'an 6 ;

ATTENDU QU'il convient de remettre une copie de la présente résolution et du rapport annuel d'activités municipal de l'an 6 à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Laroche
Appuyé par Jacques Guilbault
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER le rapport de l'an 6 et d'autoriser le greffier à transmettre une copie de la présente résolution et du rapport annuel à la MRC du Haut-Saint-Laurent, ainsi qu'au directeur du service-incendie de la Municipalité.

20-07-206 Approbation du rapport de l'an 7 – PMO du Schéma de couverture de risque

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4), entrée en vigueur le 14 Juin 2000, exige à son article 35 que toute autorité locale ou régionale produise un rapport d'activités en lien avec le plan de mise en œuvre (PMO) intégré au schéma de couverture de risque en incendie ;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie dépose au conseil municipal le rapport d'activités municipal de l'an 7, ledit rapport couvrant la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités de l'an 7 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown adopte le rapport annuel d'activités de l'an 7 ;

ATTENDU QU'il convient de remettre une copie de la présente résolution et du rapport annuel d'activités municipal de l'an 7 à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ken Dolphin
Appuyé par Chantal Laroche
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER le rapport de l'an 7 et d'autoriser le greffier à transmettre une copie de la présente résolution et du rapport annuel à la MRC du Haut-Saint-Laurent, ainsi qu'au directeur du service-incendie de la Municipalité.

20-07-207 Soumissions - Pavage sur diverses rues pour 2020

ATTENDU les invitations à soumissionner adressées à des entreprises d'asphaltage pour le pavage de sections de rues diverses dans la municipalité;

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions reçues présentent les prix suivants, avant taxes :

- Les Pavages Expert inc. : 14 288,00\$
- Pavage Daoust : 19 800,00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ken Dolphin
Appuyé par Chantal Laroche
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Les Pavages Expert inc., le tout en fonction de la soumission produite au montant de 14 288,00\$, avant taxes et sans possibilité d'extra à moins d'une demande expresse de la Municipalité à cet effet.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-320-00-521

20-07-208 Enfouissement illégal et MDDELCC -Demande d'appui de la Municipalité de Franklin

ATTENDU la demande reçue de la Municipalité de Franklin en regard de la problématique d'enfouissement de matières résiduelles interdites sur des lots à proximité du Camping du Lac des Pins, route 201;

ATTENDU QUE des tonnes de matières interdites en provenance de grands chantiers de construction de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) y ont été amenées et enfouies au vu et au su de tous, sans aucune intervention significative ou presque, malgré plusieurs alertes en temps utile auprès du ministère de l'Environnement (MDDELCC);

ATTENDU la contamination des sols et les risques de contamination de cette grande richesse naturelle que constitue l'eau potable, avec les conséquences que cela puisse représenter pour la santé publique;

ATTENDU QUE malgré les moyens limités à la portée de petites municipalités rurales comme celles de la MRC du Haut-Saint-Laurent et d'ailleurs au Québec, la Municipalité de Franklin a dépensé de substantielles sommes d'argent afin de tenter de faire cesser ces agissements illicites, notamment par la voie d'un recours en injonction, ce qui aurait pu et aurait dû être intenté par le ministère de l'Environnement dès le début à la suite du signalement fait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Thomas Vandor
Appuyé par Jacques Guilbault
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPUYER la Municipalité de Franklin dans ses demandes et démarches auprès du gouvernement du Québec, notamment, mais non exclusivement, en regard d'une rencontre avec le Ministre de l'Environnement.

20-07-209 Demande dérogation mineure – 2250, route 201

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure provenant de la propriétaire du 2250, route 201;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a pour objectif la subdivision du lot 5 806 333 afin de créer un lot ayant une superficie de 2774.4m²;

ATTENDU QUE la norme du Règlement de lotissement 23-2006 prescrit une superficie minimale de 2800m².

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure ne peut être accordée que si les conditions suivantes sont réunies et respectées:

- La dérogation doit être mineure ;
- Elle doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme ;
- Elle ne peut être accordée dans une zone de contrainte ;
- L'application du règlement ne doit pas avoir pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne demandant cette dérogation ;
- Elle ne doit pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;
- Si elle vise des travaux en cours ou déjà exécutés, ils doivent avoir fait l'objet d'un permis de construction et avoir été effectués de bonne foi ;

ATTENDU QUE l'objectif recherché par la demande de dérogation est considéré comme étant mineur ;

ATTENDU QUE les objets du plan d'urbanisme de la Municipalité d'Ormstown et du schéma d'aménagement de la MRC du Haut-St-Laurent sont respectés ;

ATTENDU QUE l'immeuble concerné par la demande de dérogation n'est pas situé en zone de contrainte ;

ATTENDU QUE la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins vu l'emplacement situé en zone agricole et le fait que le voisin le plus près est le demandeur ;

ATTENDU QU'une application trop stricte du Règlement causerait un préjudice au propriétaire quant à une perte possible de la vente d'un terrain ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 23 juin 2020 pour discuter de cette demande et faire une recommandation au conseil municipal ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la présente demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ken Dolphin
Appuyé par Chantal Laroche
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure 2020-06-0001 ayant pour objet la subdivision du lot 5 806 333 afin de créer un lot ayant une superficie de 2774.4m² au lieu de 2800m² prescrit par le Règlement de lotissement.

20-07-210 PAFIRS-EBI ; Parcours Exercices -Approbation d'une demande d'aide

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Ormstown autorise la présentation du projet de **Parcours d'exercices** au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

ATTENDU QUE le conseil municipal confirme, par la présente résolution, son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet, à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs, avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ken Dolphin
Appuyé par Chantal Laroche
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER la présentation du projet de **Parcours d'exercices** et de la présente demande d'aide financière au ministère dans le cadre du programme précité;

D'AUTORISER le directeur général de la Municipalité, monsieur Georges Lazurka, comme personne désignée par le conseil à agir pour et au nom de la Municipalité et, par conséquent, à signer tout document relatif au projet faisant l'objet de la présente résolution.

20-07-211 PAFIRS-EBI ; Piste cyclable urbaine et déplacement actif- Approbation d'une demande d'aide

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Ormstown autorise la présentation du projet de développement d'un réseau cyclable urbain et d'amélioration des installations pour le déplacement actif au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

ATTENDU QUE le conseil municipal confirme, par la présente résolution, son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet, à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs, avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Laroche
Appuyé par Ken Dolphin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER la présentation du projet de développement d'un réseau cyclable urbain et d'amélioration des installations pour le déplacement actif et de la présente demande d'aide financière au ministère dans le cadre du programme précité;

D'AUTORISER le directeur général de la Municipalité, monsieur Georges Lazurka, comme personne désignée par le conseil à agir pour et au nom de la Municipalité et, par conséquent, à signer tout document relatif au projet faisant l'objet de la présente résolution.

20-07-212 PAFIRS-EBI ; Skateparc = Approbation d'une demande d'aide

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Ormstown autorise la présentation du projet de Skateparc au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

ATTENDU QUE le conseil municipal confirme, par la présente résolution, son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet, à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs, avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Laroche
Appuyé par Jacques Guilbault
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER la présentation du projet de Skateparc et de la présente demande d'aide financière au ministère dans le cadre du programme précité;

D'AUTORISER le directeur général de la Municipalité, monsieur Georges Lazurka, comme personne désignée par le conseil à agir pour et au nom de la Municipalité et, par conséquent, à signer tout document relatif au projet faisant l'objet de la présente résolution.

20-07-213 PAFIRS-EBI : Surface multisports – Approbation d'une demande d'aide

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Ormstown autorise la présentation du projet de Surface multisports au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

ATTENDU QUE le conseil municipal confirme, par la présente résolution, son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet, à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs, avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Laroche
Appuyé par Jacques Guilbault
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER la présentation du projet de Surface multisports et de la présente demande d'aide financière au ministère dans le cadre du programme précité;

D'AUTORISER le directeur général de la Municipalité, monsieur Georges Lazurka, comme personne désignée par le conseil à agir pour et au nom de la Municipalité et, par conséquent, à signer tout document relatif au projet faisant l'objet de la présente résolution.

20-07-214 UAF – Approbation d'activités estivales et budget

ATTENDU la programmation d'activités estivales proposée par le partenaire de la Municipalité, l'organisme Une Affaire de Famille (UAF) ;

ATTENDU QUE les activités proposées diffèrent de celles antérieurement offertes au public notamment celles de fils extérieurs, de spectacles de l'orchestre symphonique ;

ATTENDU QUE le camp répit " Je reprends mon souffle " est toujours à l'horaire et qu'il offre et représente une aide essentielle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ken Dolphin
Appuyé par Thomas Vandor
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER la programmation présentée et offerte par UAF;

D'IMPOSER les mesures préventives suivantes en vue d'éviter une propagation de la COVID-19, à savoir le port obligatoire d'un couvre-visage, masque, visière ou les deux, de même que le respect de la distanciation physique et ce, pour chacune des activités intérieures ou extérieures prévues à la programmation estivale sur le territoire de la Municipalité;

D'AUTORISER la dépense relative à l'ensemble de la programmation et des activités pour la somme de 40 000\$, avant taxes.

20-07-215 Mesures préventives et obligatoires rattachées à la COVID-19

ATTENDU QUE l'affluence saisonnière résulte en une augmentation significative de la population fréquentant les lieux publics et les commerces sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE depuis l'annonce de mesures de déconfinement faite par le gouvernement du Québec, un relâchement important des mesures préventives est remarqué, comme partout ailleurs au Québec ;

ATTENDU QU'à la demande de plusieurs commerçants(tes) qui craignent à la fois pour la sécurité du personnel que pour le maintien de leurs activités, il convient d'adopter des mesures visant à assurer le respect, la protection et la sécurité de toutes et de tous ;

ATTENDU QU'il convient de tout mettre en œuvre afin d'éviter une propagation probable et rapide de la COVID-19 ;

ATTENDU QU'il y va de la santé physique de chacune et de chacun des contribuables, de même que de la santé et de la vitalité économique de nos commerçantes et commerçants et qu'il est raisonnable et sensé de mettre toutes les chances de notre côté dans le but de réussir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Thomas Vandor

Appuyé par Ken Dolphin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'IMPOSER les mesures préventives suivantes dès à compter de ce vendredi 10 juillet 2020, le tout en vue d'éviter une propagation de la COVID-19, à savoir :

- le port obligatoire d'un couvre-visage, soit un masque, soit une visière ou les deux, dans tous les lieux publics;

- l'application et le respect de la distanciation physique (idéalement de 2 mètres) et ce, pour tout endroit public, commerce ou autre sur le territoire de la Municipalité;

DE REQUÉRIR la collaboration et la solidarité des commerçants(tes) en vue qu'elles et ils veillent au respect des présentes mesures, et ce jusqu'à avis contraire.

20-07-216 Levée de la séance

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Chantal Laroche

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de lever la séance. Il est 20h40.

Jacques Lapierre
Maire,

Georges Lazurka
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT – Je, soussigné, Georges Lazurka, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Georges Lazurka
Directeur général et secrétaire-trésorier